

# Avenir résilient

## Lignes directrices et critères de financement

Pour être pris en considération pour un financement, faites votre demande en ligne :

<https://catalyst.prospercanada.org/home>

**Ouverture du portail pour le dépôt des lettres d'intention : 21 mai 2026 à 7 h 00 HAE**

**Date limite de dépôt des lettres d'intention : 22 juin 2026 à 23 h 59 HAE**

### À propos de Prospérité Canada

Prospérité Canada est un organisme de bienfaisance canadien qui se consacre à élargir, grâce à des politiques et à des programmes novateurs, les possibilités économiques des Canadiennes et Canadiens vivant dans la pauvreté. Prospérité Canada travaille avec les gouvernements, les entreprises et les partenaires communautaires pour développer et promouvoir des politiques, des programmes et des ressources financières qui éliminent les obstacles et aident un plus grand nombre de Canadiens à prospérer. Pour en savoir plus, consultez le site

<https://prosperitecanada.org/>.

### À propos du programme Avenir résilient : Assurer le bien-être financier de tous les Canadiens

Prospérité Canada est fière de lancer *Avenir résilient : Assurer le bien-être financier de tous les Canadiens* — une initiative de 60 millions de dollars visant à améliorer la stabilité et le bien-être financière à l'échelle nationale. Ce projet novateur financera des organismes communautaires qui proposent gratuitement des services essentiels d'autonomisation financière, tels que la déclaration de revenus, l'aide à l'accès aux prestations, l'accompagnement et les consultations financiers, ainsi que l'éducation financière, afin d'aider les Canadiennes et les Canadiens à revenu faible ou modéré à se bâtir un avenir financier plus solide.

Fortement attaché à l'équité, Avenir résilient inclut également des financements dédiés aux organismes desservant les communautés noires, les Premières Nations, les Métis et les Inuits, ainsi que les personnes en situation de handicap.

Notre mission est de soutenir un million de Canadiens et de débloquer plus de deux milliards de dollars en prestations et en ressources financières essentielles, ouvrant ainsi la voie à une résilience financière durable.

## Notre approche du financement

Prospérité Canada donne la priorité aux personnes vivant avec un revenu faible ou modéré et encourage l'inclusion en s'attaquant aux obstacles à l'accès aux services. Notre vision de l'octroi de subventions est d'améliorer la stabilité financière de toutes les personnes confrontées à des difficultés économiques au Canada, afin de garantir que les services essentiels parviennent à ceux qui en ont le plus besoin.

En reconnaissance de l'histoire de la discrimination systémique et institutionnelle qui limite leurs revenus, leurs richesses et leurs opportunités économiques, le volet Partenaires pour la croissance des populations prioritaires de Prospérité Canada se concentre sur les communautés suivantes :

- Premières Nations, Métis et Inuits
- Communautés noires
- Personnes en situation de handicap

Nous avons pris un engagement organisationnel formel à l'égard des deux premiers groupes, que vous pouvez consulter en ligne (en anglais seulement) :

- [Premières Nations, Métis et Inuits](#)
- [Communautés noires](#)

## Ce que nous finançons

Le **programme Avenir résilient** aide les personnes à revenu faible ou modéré à améliorer leur bien-être financier en leur fournissant des services d'autonomisation financière dispensés par des organismes communautaires à but non lucratif. Ces services (déclaration de revenus, accès aux prestations, accompagnement ou consultation financier(ière) individualisé(e) et éducation financière) sont définis en détail plus loin dans ce document.

Ces services doivent répondre aux exigences minimales suivantes :

- **Gratuits** pour les clients à revenus faibles ou modérés
- **Adaptés** aux besoins des personnes à revenus faibles ou modérés
- **Offerts** en mettant l'accent sur l'être humain et en tenant compte des traumatismes
- **Attentifs** aux besoins et au contexte de la communauté locale
- **Disponibles** pour les clients tout au long de l'année
- **Flexibles**, avec des services fournis dans des formats virtuels, hybrides, asynchrones ou en personne
- Limités aux services d'autonomisation financière ci-dessous.
  - Déclaration de revenus
  - Accès aux prestations
  - Accompagnement et consultation financiers individualisés
  - Éducation financière

Idéalement, ces services doivent également :

- Se concentrer sur les personnes **confrontées à de multiples obstacles et issues d'une communauté mal desservie**

- Être **guidés par les populations** qu'ils desservent
- **Tenir compte des réalités de la vie des participants**, par exemple en offrant des services de garde d'enfants, une aide au transport, un soutien aux personnes en situation de handicap, etc.
- **Collecter** des fonds supplémentaires pour augmenter l'impact

### Ce que nous ne finançons pas

- Personnes physiques (y compris les entreprises individuelles)
- Organismes ou entreprises à but lucratif
- Fondations privées ou d'entreprise
- Agences gouvernementales fédérales, provinciales ou municipales et conseils scolaires
- Organisations engagées dans une activité politique soutenant ou s'opposant à un parti politique, un représentant élu ou un candidat à une fonction publique
- Projets avec des activités visant à faire évoluer la législation ou la politique gouvernementale
- Organismes dont l'objectif principal est de soutenir et faire bénéficier d'autres organismes non admissibles d'un point de vue financier ou opérationnel (p. ex. les organismes intermédiaires, les associations professionnelles, les associations d'entreprises, les fondations d'hôpitaux)
- Organismes ayant moins d'un an (douze mois) d'existence, de fonctionnement et d'historique financier
- Projets à l'étranger
- Déficit ou financement d'urgence
- Principales dépenses d'investissement

### Objectifs du programme

L'objectif d'Avenir résilient est d'aider un million de Canadiens à obtenir plus de deux milliards de dollars en prestations et en ressources financières essentielles, afin de leur permettre d'acquérir des compétences et une stabilité financières à long terme. Par le biais de cette initiative, les organismes recevront des fonds pour étendre et renforcer les services de soutien financier, en veillant à ce que les programmes d'autonomisation financière accessibles et communautaires atteignent les personnes qui en ont le plus besoin.

Grâce au programme Avenir résilient, nous avons pour objectif de :

- Soutenir et garantir à un plus grand nombre de Canadiens vivant avec des revenus faibles ou modérés d'avoir accès à des services d'aide financière gratuits et adaptés à leurs besoins particuliers, et faire en sorte qu'ils les utilisent.
- Améliorer l'inclusion financière et l'équité en touchant chaque province et territoire, notamment les communautés rurales, éloignées et autochtones, et veiller à ce que les services répondent aux divers besoins des groupes mal desservis, y compris les communautés noires, les Premières Nations, les Métis et les Inuits, ainsi que les personnes en situation de handicap.
- Soutenir l'offre de services d'aide financière, le cas échéant, qui répondent aux besoins des deux communautés de langue officielle, y compris en offrant aux organismes des services de formation et de renforcement des capacités.

- Encourager le développement et la mise en œuvre de services d'aide financière adaptés et appropriés pour les groupes mal desservis, notamment les communautés noires, les Premières Nations, les Métis et les Inuits, ainsi que les personnes en situation de handicap.

## Qui peut faire une demande?

Vous pouvez faire une demande si votre organisme est un :

- Organisme de bienfaisance enregistré
- [Donataire reconnu](#)
- Une organisation à but non lucratif
- Votre organisation ou votre projet doit être basé dans les Territoires du Nord (Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut) ou dans les provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador et Île-du-Prince-Édouard)

## Demande de financement

La période de candidature sera ouverte pour les trois volets de financement à partir de 21 mai 2026, à 7 h HAE, et se terminera le 22 juin 2026, à 23 h 59 HAE.

**Vous ne pouvez soumettre qu'une seule demande par organisme. Nous n'accepterons pas plus d'une demande par organisme.**

### Volet de financement : Partenaires d'autonomisation financière

Il s'agit d'une opportunité de financement ciblée dont les fonds disponibles sont limités. Par conséquent, seul un petit nombre d'organisations recevra un financement dans le cadre de cet appel à propositions. Les organisations peuvent demander jusqu'à 300 000 dollars par an pour des projets d'une durée maximale de deux ans et demi.

Veillez noter que le montant annuel demandé sera calculé au prorata pour les années de projet qui ne couvrent pas un exercice financier complet (d'avril à mars). Ce volet finance les organismes communautaires qui offrent déjà des services essentiels d'autonomisation financière (c.-à-d. la production de déclarations de revenus toute l'année, l'aide à l'accès aux prestations, l'accompagnement ou la consultation individualisé(e) et l'éducation financière) qui seront élargis pour faire participer davantage de personnes à l'échelle régionale ou nationale afin d'appuyer les efforts de renforcement de la résilience financière. Les ressources peuvent également servir à mettre en place de nouveaux services d'autonomisation financière pour l'organisme.

### Exemples :

- Votre organisme dispose de fortes capacités et offre une série de services d'autonomisation financière d'envergure régionale ou nationale. Cependant, votre organisme souhaiterait élargir son champ d'action en développant les programmes existants ou en créant/intégrant de nouveaux services pour répondre à des besoins apparus au sein de la communauté (p. ex. un programme accessible au service des personnes en situation de handicap).

- Votre organisme repose sur la communauté et les programmes d'autonomisation financière sont dirigés par, ou co-conçus avec les personnes qu'elle dessert. Les organismes communautaires peuvent également se concentrer sur les populations prioritaires, si cela fait partie de leur mission/mandat.
- Votre organisme contribuera à améliorer le bien-être financier des personnes à revenu faible ou modéré de votre communauté. Certains fonds pourront éventuellement servir à établir ou à améliorer les méthodes de collecte de données, l'analyse et la mesure de l'impact.
- Votre organisme soutiendra l'écosystème en s'engageant et en diffusant des idées et des ressources, par le biais de rapports, de webinaires, de participation à des conférences, etc.

#### **Remarque sur le montant du financement demandé :**

- Lors de la demande de financement, vous pouvez indiquer le montant souhaité pour votre projet, à condition qu'il se situe dans les limites indiquées ci-dessus. Les demandes de financement seront évaluées en fonction de l'impact potentiel du projet proposé. Pour la mise en œuvre de services en direct, nous vous recommandons d'utiliser comme base de référence, un financement de 100 000 \$ pour chaque tranche de 1 750 clients bénéficiant de services de déclaration de revenus, d'accès aux prestations et d'accompagnement ou de consultations financier(ières). Comme les services de déclaration de revenus sont généralement moins coûteux à proposer, cette base de financement est recommandée pour une combinaison de services d'environ 70 % de clients pour de la déclaration de revenus, 15 % de clients pour de l'accès aux prestations et 15 % de clients pour de l'accompagnement ou des consultations financier(ières). Si vous avez besoin de fonds supplémentaires pour soutenir des clients difficiles à atteindre ou pour fournir un ensemble de services plus « coûteux » (p. ex. si vous vous concentrez davantage sur l'accompagnement et les consultations que sur la déclaration de revenus), vous pouvez demander un montant supérieur à cette base de référence, dans la limite maximale indiquée.
- Le montant de votre demande de financement peut inclure des fonds pour soutenir les organismes « associés » à votre écosystème qui jouent un rôle important en vous aidant à servir les communautés vulnérables. En règle générale, ces organismes aident à atteindre des communautés spécifiques en établissant des contacts, en accueillant des événements et des services offerts par votre organisme, et en fournissant des retours d'information et une collaboration pour vous aider à adapter vos services afin de répondre aux besoins de la communauté. Vous pouvez demander jusqu'à 20 000 \$ de financement par organisme « associé » à redistribuer de cette manière. Nous reconnaissons que les organismes communautaires, en particulier pour les populations prioritaires, jouent un rôle essentiel pour rendre les services d'autonomisation financière accessibles à tous.

## L'admissibilité au financement varie en fonction du volet de financement :

### 1. Volet de financement : Partenaires d'autonomisation financière — jusqu'à 300 000 \$

- Organisme communautaire ayant une expertise des besoins des communautés desservies
- Il fournit une partie ou la plupart des services de base d'autonomisation financière aux personnes vivant avec des revenus faibles ou modérés.
- Il a pour objectif d'établir ou d'étendre ses services et d'impliquer davantage de personnes dans la région ou au niveau national.
- Il est préférable de démontrer un nombre élevé de bénéficiaires et/ou une capacité à augmenter de manière significative ce nombre pour atteindre les objectifs.
- Il peut demander à redistribuer des fonds pour soutenir des organismes associés (jusqu'à 20 000 \$ chacun) qui agissent en tant que ressources clés locales et soutiennent la sensibilisation et l'adaptation des services aux communautés locales.

## Critères d'évaluation

Les critères ci-dessous seront utilisés pour évaluer votre demande.

<b>Volet de financement : Partenaires d'autonomisation financière</b>
Le projet répond à un besoin identifié de la communauté
Budget raisonnable qui correspond aux activités du projet et à l'impact prévu
Le plan de travail et les activités proposés sont clairement liés à l'impact prévu
Le projet s'aligne sur les objectifs d'Avenir résilient, notamment en se concentrant sur les personnes à revenus faibles ou modérés
Le projet est dirigé par, ou inclut la communauté qu'il dessert dans ses processus de conception, d'adaptation et de mise en œuvre
Ouverture à la participation aux activités de suivi et d'évaluation du projet Avenir résilient
Diversité organisationnelle démontrée, pratiques en matière de diversité, d'équité et d'inclusion dans les opérations et la programmation
Probabilité de durabilité et/ou de trajectoire de croissance des services d'autonomisation financière
Intérêt pour la collaboration et l'échange de connaissances avec d'autres organismes et expérience en la matière
Solide expérience et capacités organisationnelles
Fournit actuellement une large gamme de services d'autonomisation financière, avec une solide expérience organisationnelle et la capacité de les fournir
Potentiel de portée et d'impact
Preuve de solides méthodes et de capacités de collecte de données, et de résultats
Possibilité de mobiliser des fonds supplémentaires pour élargir l'impact des services d'autonomisation financière
Situation et structures de responsabilité financières solides, avec notamment la présentation d'un plan d'utilisation efficiente et responsable des fonds
Se concentre sur les populations mal desservies
Ouverture à participer à des formations ou à des actions de renforcement des capacités proposées dans le cadre du programme Avenir résilient

## Services admissibles au financement

Quatre services principaux d'autonomisation financière sont admissibles à un financement dans le cadre d'Avenir résilient : la déclaration de revenus, l'aide à l'accès aux prestations, l'accompagnement ou les consultations financier(ières), et l'éducation financière. La définition de chacun de ces services aux fins du financement d'Avenir résilient est décrite ci-dessous.

### 1. Déclaration de revenus

#### **a. Objet :**

- i. La déclaration de revenus est un point d'entrée essentiel pour les personnes à faibles revenus afin d'accéder à des centaines de prestations et de crédits d'impôt provinciaux, territoriaux et fédéraux qui augmentent les revenus et réduisent les dépenses, ainsi qu'à d'autres programmes sociaux sous condition de revenus ou de ressources. Ce service aide les clients à franchir les étapes nécessaires à la préparation et à la déclaration de leurs impôts.

#### **b. Principaux résultats escomptés pour les clients :**

- i. Augmentation des revenus provenant des remboursements d'impôts et des prestations obtenues grâce à la déclaration de revenus.
- ii. Meilleur accès aux programmes sociaux sous condition de revenu ou de ressources.
- iii. Meilleure compréhension des avantages de la déclaration de revenus et confiance accrue dans le processus.

#### **c. Exemple d'indicateurs clés de performance pour ce service :**

- i. Nombre total de clients aidés à déclarer leurs revenus (année d'imposition en cours et/ou années précédentes).
- ii. Montant du revenu obtenu par la déclaration de revenus : total des prestations fédérales (en \$)
- iii. Montant du revenu obtenu par la déclaration de revenus : total des prestations provinciales/territoriales (en \$)

#### **d. Pour bénéficier d'un financement, les services doivent présenter une combinaison des caractéristiques clés suivantes :**

- i. Fournir un soutien aux clients leur permettant de remplir avec succès leur déclaration de revenus (p. ex. remplir une déclaration de revenus pour un particulier ou offrir des modèles qui montrent aux clients comment remplir eux-mêmes leur déclaration de revenus).
- ii. Offrir les services dans le cadre de permanences fiscales ou de rendez-vous individuels (peuvent être assurés par du personnel ou des bénévoles).
- iii. Peut inclure les déclarations de revenu produites dans le cadre du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt ou du Service d'aide en impôt — Programme des bénévoles au Québec, bien que cela ne soit pas obligatoire.

- iv. Peut inclure les déclarations de revenus de l'année en cours et/ou de l'année précédente.
  - v. Les services de déclaration de revenus doivent être disponibles tout au long de l'année, et pas seulement pendant la haute saison fiscale.
- e. Les services qui comportent la ou les caractéristiques suivantes ne sont pas admissibles au financement :**
- i. Fournir uniquement un logiciel de déclaration de revenus **sans** fournir l'assistance nécessaire pour s'assurer que les formulaires d'impôts des clients sont remplis et envoyés.
  - ii. Offrir des renseignements généraux/de la formation sur la manière de remplir les déclarations de revenus qui ne conduisent pas directement les clients à remplir leurs déclarations de revenus.

## 2. Aide à l'accès aux prestations

### a. **Objet :**

- i. De nombreuses prestations de revenu — notamment les programmes fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux — nécessitent des étapes supplémentaires et souvent complexes au-delà de la déclaration de revenus. Ce service aide les clients à franchir ces étapes pour accéder aux prestations auxquelles ils ont droit, mais qu'ils ne reçoivent pas encore, et pour les conserver tant qu'ils y ont droit.

### b. **Principaux résultats escomptés pour les clients :**

- i. Augmentation des revenus obtenue grâce à des prestations auxquelles les clients n'ont pas accès en remplissant leur déclaration de revenus (p. ex. les prestations d'aide sociale, qui doivent faire l'objet d'une demande distincte).
- ii. Sensibilisation accrue aux prestations de revenu auxquelles un client a droit, mais qu'il ne perçoit pas.
- iii. Confiance accrue dans la demande de prestations sociales.

### c. **Exemple d'indicateurs clés de performance pour ce service :**

- i. Nombre total de clients aidés pour une demande d'autres prestations de revenu
- ii. Montant du revenu obtenu par la demande de prestations : total des prestations fédérales (en \$). Le revenu obtenu est estimé à partir des prestations demandées.
- iii. Montant du revenu obtenu par la demande de prestations : total des prestations provinciales/territoriales (en \$). Le revenu obtenu est estimé à partir des prestations demandées.
- iv. Remarque : Les estimations de la valeur monétaire des prestations demandées **doivent être basées sur la confirmation que le client a soumis une demande de prestation.**

### d. **Pour bénéficier d'un financement, les services doivent présenter une combinaison des caractéristiques clés suivantes :**

- i. Avoir pour conséquence directe que les clients demandent des prestations auxquelles ils n'ont pas accès en remplissant une déclaration de revenus.
- ii. Il s'agit notamment d'aider les clients dans certains, ou tous les domaines ci-dessous.
  1. Trouver les prestations auxquelles ils ont droit, mais qu'ils ne reçoivent pas.
  2. Décider d'en faire la demande ou non (p. ex. en comprenant les implications des prestations et les interactions entre elles).
  3. Aider à la collecte des pièces d'identité et des documents nécessaires pour l'accès aux prestations (p. ex. un acte de naissance).
  4. Conserver la documentation en toute sécurité.
  5. Intervenir auprès du gouvernement ou du personnel d'une agence gouvernementale.
  6. Résoudre les problèmes liés à la demande de prestations.
  7. Soutenir les demandes de renseignements complémentaires, les contrôles et les recours.
  8. Fournir des conseils tout au long de la procédure de demande de prestations.
  9. Aider pour les questions liées au maintien des prestations (p. ex. résolution des interruptions de prestations).
- iii. Remarque : les services peuvent être offerts par des bénévoles ou par des employés.

***e. Les services qui comportent la ou les caractéristiques suivantes ne sont pas admissibles au financement :***

- i. Ceux qui fournissent des services d'accès aux prestations, mais qui n'amènent pas le client à faire une demande de prestation (p. ex. fournir un service de conservation de documents en toute sécurité uniquement sans autre soutien qui amènerait directement le client à faire une demande de prestation).

### **3. Accompagnement et consultations financiers individualisés**

***a. Objet :***

- i. Les gens ont des besoins financiers complexes qui ne peuvent pas être satisfaits uniquement par une augmentation de leurs revenus. Un soutien individuel complémentaire est souvent nécessaire pour gérer les dettes, constituer une épargne et élaborer des objectifs et des plans financiers pour l'avenir. Parce que ces besoins sont complexes, souvent interconnectés et semblent insurmontables, les clients ont besoin d'un soutien individuel qui leur permet de comprendre leurs besoins et d'élaborer des plans personnalisés afin de les aider.
- ii. L'accompagnement et les consultations financiers sont des services individuels qui cherchent à comprendre les besoins et la situation uniques

d'un client, et à y répondre en lui offrant un soutien sur mesure et des plans d'action personnalisés.

**b. Principaux résultats escomptés pour les clients :**

- i. Diminution du stress financier
- ii. Confiance accrue dans la gestion de leur avenir financier
- iii. Plus grande stabilité financière
- iv. Développement des connaissances financières
- v. Atteinte des objectifs financiers

**c. Exemple d'indicateurs clés de performance pour ce service :**

- i. Nombre total de clients ayant bénéficié de consultations ou d'un accompagnement financier(ières) individuel(les)
- ii. Nombre total de clients ayant atteint un objectif financier

**d. Pour bénéficier d'un financement, les services doivent présenter une combinaison des caractéristiques clés suivantes :**

- i. Ces services individuels peuvent inclure différentes approches en matière d'aide au client, notamment

1. **Consultations** : se concentrent sur les problèmes financiers urgents tels que les crises d'endettement, la résolution des fraudes ou la stabilisation des situations de logement, de revenu ou de trésorerie. Généralement réactifs, les conseillers apportent conseils et solutions ciblés pour résoudre les problèmes immédiats du client. Il peut s'agir d'un service sur une seule session ou plusieurs.
2. **Accompagnement** : se concentre sur les objectifs et les comportements financiers à long terme, tels que l'épargne, le rétablissement du crédit, la réduction de la dette ou l'amélioration des habitudes financières. Généralement proactifs et axés sur le client, les accompagnateurs guident les clients vers l'acquisition de compétences et de stratégies tout en leur offrant un soutien continu. Ce service est proposé en plusieurs sessions.

**e. Les services qui comportent la ou les caractéristiques suivantes ne sont pas admissibles au financement :**

- i. Séances ponctuelles d'information financière générale ne proposant pas de conseils personnalisés ou d'aide à la fixation d'objectifs (p. ex. ateliers autonomes sans suivi).
- ii. Services de déclaration de revenus se concentrant uniquement sur l'établissement des déclarations, sans planification financière plus large ni soutien en cas de crise.
- iii. Services de consolidation de dettes se concentrant uniquement sur la restructuration de la dette sans aborder les comportements financiers sous-jacents ou la stabilité financière à long terme.
- iv. Services de syndicats de faillite agréés se concentrant uniquement sur les faillites ou les propositions de consommateurs sans accompagnement financier supplémentaire.

- v. Les services de redressement de crédit proposant de réparer le crédit sans aider les clients à acquérir de meilleures habitudes financières.
- vi. Les services financiers prédateurs offrant des prêts à taux d'intérêt élevé ou des solutions d'allègement de la dette basées sur des honoraires sans soutien supplémentaire pour le client.
- vii. Services financiers axés sur les produits, privilégiant la vente de produits financiers plutôt que l'offre de conseils impartiaux.

#### 4. Éducation financière

##### **a. Objet :**

- i. Les services d'éducation financière, dispensés en groupe, permettent aux personnes à faibles revenus de s'informer sur des sujets qui peuvent les aider à gérer leur vie financière, aujourd'hui et pour l'avenir. L'éducation financière sert souvent de passerelle vers d'autres services d'autonomisation financière. Elle joue donc un rôle crucial dans le travail effectué par les organismes pour favoriser la résilience financière des communautés.

##### **b. Principaux résultats escomptés pour les clients :**

- i. Confiance accrue dans la gestion des finances personnelles (p. ex. gérer l'argent, prendre des décisions financières, prendre des mesures pour atteindre des objectifs financiers, etc.)
- ii. Développement des connaissances financières

##### **c. Exemple d'indicateurs clés de performance pour ce service :**

- i. Nombre total de clients ayant participé à l'éducation financière

##### **d. Pour bénéficier d'un financement, les services doivent présenter une combinaison des caractéristiques clés suivantes :**

- i. Doit se concentrer sur une variété de sujets liés aux finances personnelles, adaptés aux besoins, aux réalités et à la perspective des personnes vivant avec des revenus faibles ou modérés. Ces sujets peuvent inclure, mais ne sont pas limités à :
  1. Budget et gestion de l'argent
  2. Banque
  3. Gestion du crédit
  4. Dettes et produits de crédit
  5. Approches de l'épargne
  6. Stratégies de fixation d'objectifs
- ii. Doit se dérouler en groupe (par opposition à l'accompagnement ou aux consultations, qui sont offerts individuellement) et peut se faire en ligne ou en personne.

##### **e. Les services qui comportent la ou les caractéristiques suivantes ne sont pas admissibles au financement :**

- i. Éducation financière axée sur les revenus élevés (p. ex. optimisation de l'impôt sur le revenu)

## 5. Autres services connexes qui ne sont pas actuellement financés dans le cadre du programme Avenir résilient

- a. Les programmes d'épargne jumelée qui n'incluent pas les services susmentionnés ne seront pas admissibles au financement. Avenir résilient n'offrira pas de financement pour de l'épargne jumelée.
- b. Prêts pour de la consolidation de dettes.
- c. Syndic de faillite agréée.
- d. Services de consultations en matière de crédit qui n'incluent pas la gamme complète des services détaillés dans la catégorie « Accompagnement et consultations financiers individualisés ».

### Comité d'examen

Le personnel de Prospérité Canada procédera à une présélection des lettres d'intention examinées initialement afin de déterminer leur pertinence et leur admissibilité. Les candidats dont la lettre d'intention aura été retenue seront ensuite invités à passer à l'étape de la proposition complète. Un comité consultatif composé de bénévoles de la communauté de tout le pays examinera les propositions complètes et fera des recommandations au personnel et au conseil d'administration de Prospérité Canada sur les projets à financer.

Les membres du comité consultatif auront des expériences diverses dans les domaines de l'autonomisation financière, du développement communautaire, de l'accessibilité, de l'accompagnement et/ou de l'éducation. Les membres seront issus d'un échantillon représentatif de différents secteurs d'activité, avec une expertise ou une expérience vécue diversifiée, et seront composés d'évaluateurs ayant une approche intersectionnelle de l'évaluation.

Le conseil d'administration de Prospérité Canada examinera les propositions recommandées et prendra ensuite la décision finale de financement. Pour obtenir la liste des membres du conseil d'administration de Prosper Canada, veuillez consulter notre [site Web](#).

## Processus et calendrier des décisions

Processus et calendrier des décisions	
21 mai 2026	Ouverture pour le dépôt des lettres d'intention dans le cadre de l'appel à propositions à 7 h HAE
22 juin 2026	Date limite de dépôt des lettres d'intention à 23 h 59 HAE
30 juin 2026	Présélection des propositions de lettres d'intention
Début juillet 2026	Envoi des invitations pour l'étape de la proposition complète Envoi des notifications aux candidats dont la lettre d'intention n'aura pas été retenue
Mi-juillet 2026	Ouverture pour les propositions complètes
Fin juillet 2026	Clôture des propositions complètes
Fin juillet à à la mi-août 2026	Examen du comité consultatif
Fin août à septembre 2026	Approbation du conseil d'administration
Début octobre 2026	Notification à tous les candidats ayant fait une proposition complète afin de les informer des décisions de financement. Conventions de financement signées et démarrage des projets

On encourage les candidats à communiquer avec Prospérité Canada s'ils souhaitent discuter de leur proposition. Veuillez noter qu'en raison du volume élevé de demandes, il se peut que nous ne soyons pas en mesure de répondre immédiatement.

### Durée du projet

Tous les fonds alloués au projet doivent être dépensés avant le 31 mars 2029.

- Date de début du projet : octobre 2026
- Date de fin du projet : mars 2029

### Rapports sur les projets

Une fois le financement accordé, des modèles de rapport seront fournis et devront être renvoyés. Une liste des dates d'échéance fera partie de vos accords contractuels. Les rapports comprendront des rapports financiers ainsi que des mesures de résultats (p. ex. le nombre de clients bénéficiant de chaque service d'autonomisation financière).

Notez que, selon les besoins, les organismes peuvent soumettre des rapports verbaux/oraux au lieu de rapports rédigés en ligne :

- Si le personnel du projet a des besoins en matière d'accessibilité.
- Si l'organisme est situé dans une région rurale, éloignée ou du Nord et connaît des problèmes de connectivité ou d'accès à internet.
- Si l'organisme est relativement petit, local ou a une capacité interne limitée pour diverses raisons.

Les bénéficiaires pourront discuter de ces modalités alternatives pour les rapports avec leur personne –contact au sein de Prospérité Canada.

## Dépenses de projet admissibles et non admissibles

Admissibles
Financement des activités du projet réalisées par le personnel ou par un professionnel/consultant externe en rapport avec les critères, les objectifs et le plan de travail du projet.
Avis, conseils et services juridiques, financiers ou autres expertises techniques
Frais de personnel supplémentaires consacrés à la réalisation des activités et des coûts administratifs liés au projet (jusqu'à 15 % du budget du projet)
Dépenses liées aux réunions/consultations des parties prenantes, des partenaires et des communautés (p. ex. location de salles, équipement audiovisuel/numérique, impression, traduction, interprétation, etc.)
Les frais de voyage jugés essentiels au projet. Les frais ne peuvent excéder les taux prévus dans la Directive sur la gestion des dépenses de voyages, d'accueil et de conférences. <a href="#">Annexe A — Section 2.3 de la Directive du Conseil du Trésor du Canada.</a>

Inadmissibles
Projets de particuliers ou d'entreprises individuelles
Projets d'agences gouvernementales fédérales, provinciales et municipales et de conseils scolaires
Projets émanant d'organismes à but lucratif (ils peuvent être impliqués en tant qu'associés, mais le financement sera versé à l'organisme de bienfaisance ou au donataire reconnu).
Déficit/financement d'urgence
Project à l'étranger
Les dépenses d'investissement importantes (p. ex. l'achat de biens immobiliers) et les dépenses de fonctionnement de base qui ne sont pas liées à la réalisation de ce projet.
Coût de boissons alcoolisées

# Avenir résilient

## Pour obtenir de l'aide

Veillez consulter les Lignes directrices et critères de financement sur notre site Web. Si vous avez des questions concernant votre projet, votre admissibilité, le dépannage ou l'accès au portail de demande en ligne ou si vous éprouvez des problèmes techniques, veuillez communiquer avec [resilientfutures@prospercanada.org](mailto:resilientfutures@prospercanada.org).

Pour obtenir les dernières actualités, ressources et informations sur les candidatures, rendez-vous également sur [Catalyse](#), la communauté en ligne et la plateforme de Prospérité Canada dédiée au programme Avenir résilient.

Le programme *Avenir résilient*, une initiative de Prospérité Canada, est financé par le gouvernement du Canada, par biais du Programme de partenariats pour le développement social – enfants et familles.

Financé en partie par le gouvernement  
du Canada par le biais du Programme de  
partenariats pour le développement social

Canada